

TEMOIGNAGE



Notre entreprise, spécialisée dans la communication visuelle, existe depuis 17 ans et a toujours accueilli des apprentis. Aujourd'hui elle en compte 2 qui sont chargés de la préparation des numériques après l'impression et de la fabrication de décorations de vitrines. L'apprentissage nous permet de former des jeunes à notre métier et constitue également pour nous le moyen d'embaucher des personnes dynamiques qualifiées à l'issue de leur formation. Il permet aussi de surmonter le décalage qu'il peut y avoir entre la théorie et la pratique. L'expérience se révèle enrichissante à la fois pour l'apprenti et l'entreprise.

Eric Chaboche, Entreprise Poly Expo, Verrières le Buisson (91).

PRATIQUE

Pour tout savoir sur l'apprentissage, les aides et l'accompagnement, les Centres de formation d'apprentis en Ile-de-France consultez le site de la Région

www.iledefrance.fr/cfacile

ou appelez le N° **AZUR 0810 18 18 18**
(prix appel local depuis un poste fixe)

Pour en savoir plus sur l'apprentissage, rendez-vous sur www.apprentissage.gouv.fr

Pour trouver votre agence Pôle emploi, votre Mission locale ou votre Cap Emploi pour les travailleurs handicapés, consultez l'annuaire de leur site web :

www.pole-emploi.fr

www.mission-locale.fr

www.capemploi.com

Communication Direccte (DF Juin 2015). Création graphique: Parties Prenantes / Déclinaison: Renaud Sauteret / © Photo: Romain Osi

EN ILE-DE-FRANCE L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR



DE NOUVELLES AIDES POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

L'Apprentissage avec un grand A,
c'est former et employer des jeunes
pour les faire grandir en même temps
que votre entreprise.

EN ILE-DE-FRANCE

80000 apprentis

+ de **1000** formations

90% des entreprises ont une image positive de l'apprentissage

70% des apprentis ont trouvé un emploi dans les 7 mois qui suivent leur formation

Direccte Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi
 ÎLE-DE-FRANCE

UT 75 - Tél. 01 70 96 20 00

UT 77 - Tél. 01 64 41 28 59

UT 78 - Tél. 01 61 37 10 00

UT 91 - Tél. 01 78 05 41 00

UT 92 - Tél. 01 47 86 40 00

UT 93 - Tél. 01 41 60 53 00

UT 94 - Tél. 01 49 56 28 00 / 23

UT 95 - Tél. 01 34 35 49 49

www.idf.direccte.gouv.fr

Cachet



RECRUTER UN APPRENTI C'EST MISER SUR L'AVENIR

Artisanat, industrie ou services, agriculture, BTP, hôtellerie-restauration, commerce, informatique, automobile, coiffure-esthétique, sanitaire, social..., quel que soit votre secteur d'activité, recruter un apprenti, c'est :

- **OFFRIR A VOTRE ENTREPRISE** de nouvelles compétences avec des jeunes préparant un diplôme du CAP jusqu'au master.
- **FORMER UN JEUNE** à vos méthodes de travail, à votre culture d'entreprise, pour satisfaire votre clientèle.
- **PRÉPARER UN FUTUR SALARIÉ** efficace qui répondra vraiment à vos besoins.
- **DONNER SA CHANCE À UN JEUNE** et contribuer à la lutte contre le chômage.
- **BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE** des CFA franciliens, à l'écoute de vos besoins et qui proposent une alternance innovante et de qualité.

A chacune de ces étapes un professionnel de l'apprentissage peut vous aider.

RECRUTER UN APPRENTI C'EST SIMPLE ET RAPIDE

Trouvez le
Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
qui propose la formation qui vous intéresse,
sur www.iledefrance.fr/cfacile
Contactez-le pour lui faire part de votre besoin.
Vous pouvez contacter votre agence Pole Emploi,
votre Mission locale ou votre Cap emploi.

Sélectionnez votre candidat
sur la base des CV transmis par
le CFA et des candidatures
que vous avez reçues.

Rédigez et signez le contrat
à l'aide du formulaire cerfa 10 103 disponible
sur service-public.fr

Adressez le contrat
pour enregistrement à la chambre consulaire
(CCI, CMA) dont vous dépendez territorialement.

DES AIDES POUR TOUTES LES ENTREPRISES

| | ENTREPRISE | | |
|---|--------------------|-------------------|----------------------|
| | de 1 à 10 salariés | 11 à 249 salariés | de 250 salariés et + |
| NOUVEAU • 4400 € d'aide « TPE jeune apprenti ». Prise en charge du salaire et des charges la 1 ^{ère} année du contrat pour un apprenti mineur. Aide de l'Etat versée chaque trimestre. | ✓ | | |
| • 1000 € de prime à l'apprentissage. Pour les employeurs publics ou privés de moins de 11 salariés. Prime versée chaque année par la Région jusqu'à l'obtention du diplôme préparé par l'apprenti. | ✓ | | |
| • 1000 € d'aide au recrutement. Pour les employeurs qui recrutent un premier ou un apprenti supplémentaire. Aide de l'Etat versée en une seule fois par la Région. Sans condition d'accord de branche. | ✓ | ✓ | |
| • Exonération de cotisations sociales. | ✓ | ✓ | ✓ |
| • 1600 € de crédit d'impôt l'année de la signature du contrat. | ✓ | ✓ | ✓ |

Toutes les aides aux entreprises sont détaillées sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Toutes ces aides sont cumulables.
Jusqu'à 6400 € la 1^{ère} année selon la taille de l'entreprise et le profil de l'apprenti.